

MENTION

Nom de la Société : **TRENDICTION S.A.**
Siège Social : **14 rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG**
N° du Registre de Commerce : **B145359**

Les comptes annuels au : 31 décembre 2013
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

BILAN ABRÉGÉExercice du ⁰¹ 01/01/2013 au ⁰² 31/12/2013 (en ⁰³ EUR)

Trendiction S.A.

66, rue de Luxembourg

L-4221 Esch/Alzette

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107 <u>Note 3</u>	0,04	809,94
C. Actif immobilisé	1109 <u>Note 2</u>	528.844,79	351.531,84
I. Immobilisations incorporelles	1111 <u>Note 4</u>	502.637,83	345.666,32
II. Immobilisations corporelles	1125 <u>Note 5</u>	26.206,96	5.865,52
III. Immobilisations financières	1135	0,00	0,00
D. Actif circulant	1151 <u>Note 2</u>	3.103.615,32	195.363,64
I. Stocks	1153	0,00	0,00
II. Créances	1163	288.031,67	90.467,27
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	286.414,80	90.467,27
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	1.616,87	0,00
III. Valeurs mobilières	1189	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197	2.815.583,65	104.896,37
E. Comptes de régularisation	1199	8.032,98	11,97
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	3.640.493,13	547.717,39

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	3.376.188,77	490.528,01
I. Capital souscrit	1303 <u>Note 6</u>	55.804,00	44.643,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305 <u>Note 7</u>	3.479.196,00	490.357,00
III. Réserves de réévaluation	1307	0,00	0,00
IV. Réserves	1309 <u>Note 8</u>	0,00	0,00
V. Résultats reportés	1319	-44.471,99	-154.684,22
VI. Résultat de l'exercice	1321	-114.339,24	110.212,23
VII. Acomptes sur dividendes	1323	0,00	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 <u>Note 9</u>	0,00	0,00
IX. Plus-values immunisées	1327	0,00	0,00
B. Dettes subordonnées	1329	0,00	0,00
C. Provisions	1331 <u>Note 10</u>	7.810,00	5.000,00
D. Dettes non subordonnées	1339 <u>Note 11</u>	256.494,36	52.189,38
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407	256.494,36	52.189,38
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409	0,00	0,00
E. Comptes de régularisation	1403	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	405	3.640.493,13	547.717,39

NOTE 1 – GENERALITES

La société TRENDICTION S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée en date du 12 mars 2009 sous la forme d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.). La forme juridique a été modifiée en date du 1^{er} octobre 2010 en société anonyme (S.A.).

La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'exploitation et la cession, par quelques moyens que ce soit, de droits de propriété intellectuelle de quelque nature qu'ils soient. En particulier, la Société pourra acquérir, développer, exploiter, mettre à disposition et céder, par quelque moyen que ce soit, des marques, patents, codes sources et licences.

La Société a encore pour objet la prestation de services, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la prestation de services, la vente et la distribution, par internet, tout réseau informatique et de communication ou autre procédé, de communication de produits de nature informationnelle, médiatique, photographique, audio-visuelle, informatique et, de façon générale, de tout produit ayant trait à la diffusion de l'actualité économique, juridique, de divertissement ou autres, à des fins commerciales, en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

La société a été constituée pour une durée indéterminée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la société a été transféré d'Esch-sur-Alzette vers Luxembourg-Ville au cours de l'exercice suite à l'AGE du 11 juillet 2013.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période de 3 ans.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Frais de recherche et développement	33.33%	Linéaire
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	10.00%	Linéaire

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres installations, outillage et mobilier	33.33%	Linéaire

Lorsque la société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.4 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

2.2 Principales règles d'évaluation (suite)

2.2.5 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisées est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

2.2.6 Compte de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.7 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION (SUITE)

2.2 Principales règles d'évaluation (suite)

2.2.8 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Provisions pour impôts

Provisions pour impôts exigibles

Les provisions pour impôts correspondent à l'obligation fiscale estimée par la Société pour les exercices pour lesquels aucune déclaration fiscale n'a été déposée auprès des autorités fiscales. Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

2.2.9 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.10 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente de licences et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur vente, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Trendiction S.A
Société Anonyme
Annexe aux comptes annuels
au 31 Décembre 2013
(En Euros)

NOTE 3 – FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement se composent de frais de constitution et de frais d'augmentation de capital.

	Frais de constitution	Frais d'augmentation de capital	Total
Exercice 2013	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	1 140,38	4 857,63	5 998,01
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice			0,00
Transferts au cours de l'exercice			0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	1 140,38	4 857,63	5 998,01
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	-1 140,36	-4 047,71	-5 188,07
Dotations de l'exercice	0,00	-809,90	-809,90
Reprises de l'exercice			0,00
Transferts de l'exercice			0,00
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	-1 140,36	-4 857,61	-5 997,97
Valeur nette à la fin de l'exercice	0,02	0,02	0,04
Valeur nette au début de l'exercice	0,02	809,92	809,94

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de recherches et développement ainsi que de marques. Les frais de recherche et développement sont en relation avec le projet Talkwalker qui a les caractéristiques suivantes :

- Développement de codes informatiques permettant de collecter, indexer et analyser des informations provenant de l'internet.
- Vente de licences permettant aux entreprises de collecter, indexer et analyser des informations provenant de l'internet.
- Offrir une plateforme aux entreprises de veilles et agences où elles peuvent contrôler leurs propres marques et sujets d'intérêt.

Trendiction S.A
 Société Anonyme
Annexe aux comptes annuels
 au 31 Décembre 2013
 (En Euros)

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Frais de recherche et développement	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Total
Exercice 2013	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	<u>668 007,70</u>	<u>1 535,00</u>	<u>669 542,70</u>
Entrées au cours de l'exercice	<u>554 244,51</u>	<u>10 906,00</u>	<u>565 150,51</u>
Sorties au cours de l'exercice	<u></u>	<u></u>	<u>0,00</u>
Transferts au cours de l'exercice	<u></u>	<u></u>	<u>0,00</u>
Valeur brute à la fin de l'exercice	<u>1 222 252,21</u>	<u>12 441,00</u>	<u>1 234 693,21</u>
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	<u>-323 492,63</u>	<u>-383,75</u>	<u>-323 876,38</u>
Dotations de l'exercice	<u>-407 417,40</u>	<u>-761,60</u>	<u>-408 179,00</u>
Reprises de l'exercice	<u></u>	<u></u>	<u>0,00</u>
Transferts de l'exercice	<u></u>	<u></u>	<u>0,00</u>
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	<u>-730 910,03</u>	<u>-1 145,35</u>	<u>-732 055,38</u>
Valeur nette à la fin de l'exercice	491 342,18	11 295,65	502 637,83
Valeur nette au début de l'exercice	344 515,07	1 151,25	345 666,32

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Exercice 2013	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	<u>18 234,52</u>	<u>18 234,52</u>
Entrées au cours de l'exercice	<u>29 991,93</u>	<u>29 991,93</u>
Sorties au cours de l'exercice	<u></u>	<u>0,00</u>
Transferts au cours de l'exercice	<u></u>	<u>0,00</u>
Valeur brute à la fin de l'exercice	<u>48 226,45</u>	<u>48 226,45</u>
Corrections de valeurs cumulées au début de l'exercice	<u>-12 369,00</u>	<u>-12 369,00</u>
Dotations de l'exercice	<u>-9 650,49</u>	<u>-9 650,49</u>
Reprises de l'exercice	<u></u>	<u>0,00</u>
Transferts de l'exercice	<u></u>	<u>0,00</u>
Corrections de valeurs cumulées à la fin de l'exercice	<u>-22 019,49</u>	<u>-22 019,49</u>
Valeur nette à la fin de l'exercice	26 206,96	26 206,96
Valeur nette au début de l'exercice	5 865,52	5 865,52

Trendiction S.A
Société Anonyme
Annexe aux comptes annuels
au 31 Décembre 2013
(En Euros)

NOTE 6 – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit et libéré s'élève au 31 décembre 2013 à 55.804,-€ et est représenté par 11.161 actions de catégorie A d'une valeur nominale de 1,-€, par 17.857 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 1,-€, par 17.857 actions de catégorie C d'une valeur nominale de 1,-€ et par 8.929 actions de catégorie D d'une valeur nominale de 1,-€.

En dehors des actions décrites ci-dessus, il n'existe pas de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

NOTE 7 – PRIMES D'EMISSION ET PRIMES ASSIMILEES

Les mouvements du poste « Primes d'émission et primes assimilées » se présentent comme suit :

	Primes d'émission	Autres primes	Total
Exercice 2013	EUR	EUR	EUR
Primes d'émission au début de l'exercice	490 357,00	0,00	490 357,00
Mouvements de l'exercice	2 988 839,00	0,00	2 988 839,00
Primes d'émission à la fin de l'exercice	3 479 196,00	0,00	3 479 196,00

Les mouvements de l'exercice des « Primes d'émission et primes assimilées » correspondent à une prime d'émission sur l'émission de onze mille cent soixante et une (11.161) actions de classe A, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) suivant décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2013.

NOTE 8 – RESERVE LEGALE

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut être distribuée.

NOTE 9 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les subventions ont été accordées par l'autorité subsidiaire par une convention datée du 28 décembre 2010, elles couvrent une période de trois ans et sont payées en trois tranches. Chaque tranche est amortie sur une période de 12 mois à partir de la réception des fonds. Deux tranches ont été reçues au cours de l'exercice 2011 pour un montant de EUR 510.000 et sont entièrement amorties au 31 décembre 2012. La dernière tranche pour un montant de EUR 300.000 a été reçue courant 2013.

Le montant total de la subvention accordée est de 810.000,-€ sous des conditions de financement et présentation de décompte à réaliser par la société.

Le décompte final, le respect des conditions d'octroi de la subvention et la réalisation du projet est limité au 30 mars 2013.

	Valeur brute 2013	Amortissement 2013	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Exercice 2013	EUR	EUR	EUR	EUR
Subventions en capital	810 000,00	810 000,00	0,00	0,00

Trendiction S.A
Société Anonyme
Annexe aux comptes annuels
au 31 Décembre 2013
(En Euros)

NOTE 10 – PROVISIONS

Les provisions constatées représentent la charge estimée d'impôt pour l'exercice 2013.

NOTE 11 – DETTES NON SUBORDONNEES

Les durées résiduelles des postes de la rubrique « Dettes non subordonnées » se présentent comme suit :

	Durée inférieure à un an	A plus de un ans	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	EUR	EUR	EUR	EUR
Dettes envers les établissements de crédit	50 734,54	0,00	50 734,54	0,00
Dettes sur achats et prestations de services	56 174,50	0,00	56 174,50	4 731,31
Dettes fiscales et au titre de sécurité sociale	112 967,21	0,00	112 967,21	23 209,05
Autres dettes	36 618,11	0,00	36 618,11	24 249,02
Total	256 494,36	0,00	256 494,36	52 189,38

NOTE 12 – PRODUCTION IMMOBILISEE

La Société développe depuis 2010 le projet Talkwalker. Au vue de l'avancé du projet et des frais investis, le Conseil d'Administration estime que les frais de recherche et développement en relation avec ce projet doivent être immobilisés et amortis à partir de l'année 2011.

NOTE 13 – PERSONNEL

La Société a employé 23,77 personnes à temps pleins et en moyenne au cours de l'exercice 2013.

NOTE 14 - AUTRES INFORMATIONS

Le bilan fiscal n'est pas décroché du bilan commercial et respecte à ce titre l'article 40 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.